

APPEL À CANDIDATURE POUR PARTICIPER AU PARCOURS DE FORMATION “CHARGÉ(E) DE GESTION DE PROJETS DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE”

INTRODUCTION

- Vu le III° Avis de présentation de candidatures pour des projets thématiques intégrés simples et stratégiques pour les axes prioritaires 2 et 4 publié au Bulletin Officiel de la Région Toscane n. 16 du 18/04/2018, approuvé par le CD du Programme et mis en œuvre par le décret de la Région Toscane (en sa qualité d'Autorité de Gestion) n. 5332 du 18/04/2018 ;
- Compte tenu du classement des projets approuvés par le Comité de Pilotage et le Comité de Surveillance tel que mis en œuvre par le décret de la Région Toscane n. 2170 de l'11/02/2019, en sa qualité d'autorité de gestion de programme ;
- Considérant que le projet EXTRA (Axe prioritaire 4, TO 8, OS 1, PI 8CTE, Lot 1) fait partie des projets admis au financement ;
- Compte tenu de la convention entre le chef de file du projet et l'Autorité de Gestion du programme de coopération Interreg V-A Italie-France Maritime 2014/2020 ;
- Vu la convention interpartenariale, qui régit les relations entre les partenaires :
 - Partenaire 1 / Chef de File – Municipalité de Massa
 - Partenaire 2 - Coopérative Sud Concept
 - Partenaire 3 - Irecoop Toscana Società Cooperativa
 - Partenaire 4 - Società Cooperativa Consortile Condiviso
- Vu l'appel à candidature publié par la Municipalité de Massa, suite à la décision n. 2731/2019, visant la sélection des 30 bénéficiaires du projet EXTRA et le classement qui en résulte ;
- Compte tenu du plan de conversion du projet EXTRA, imposé par l'urgence sanitaire Covid-19, approuvé par décision du Comité de pilotage n. 115 du 22/07/2020 et communiqué par l'Autorité de gestion du programme le 28/09/2020, qui a redéfini l'objet du projet dans le parcours de formation intitulé "**Chargé(e) de gestion de projets de la coopération territoriale européenne**"

Étant donné

- Que 27 personnes appartenant au classement précédent ont confirmé leur adhésion au nouveau parcours du projet
- Que à travers cet appel à candidature, il est donc prévu de sélectionner 3 candidats pour un parcours de formation appelée **Chargé(e) de gestion de projets de la coopération territoriale européenne**.



ART. 1: OBJECTIF

Cet appel à candidature vise à sélectionner n. 3 jeunes qui bénéficieront du parcours de formation « **Chargé(e) de gestion de projets de la coopération territoriale européenne** » d'une durée totale de 600 heures (450 heures en modalité e-learning et 150 heures de stage).

La participation à la formation est gratuite et la participation est obligatoire.

ART. 2: CRITERES D'ADMISSIBILITE

L'appel à candidature s'adresse aux **jeunes de 18 ans et aux moins de 40 ans** (39 ans et 364 jours à la date limite pour le dépôt des candidatures) qui

- Sont résidents et / ou domiciliés en Corse ou résidents et / ou domiciliés dans les Alpes-Maritimes (06) ou résidents et / ou domiciliés dans le Var (83) ou résidents et / ou domiciliés dans les départements italiens de Massa-Carrara, Lucca, Pisa, Livorno, Grosseto ou résidents et / ou domiciliés en Ligurie
- Sont inscrit à un programme d'étude universitaire ou sont en possession d'une Licence (L), d'un Master (M), d'un Doctorat (D) ou d'un titre équivalent

ART. 3: CARACTERISTIQUES

Les 3 jeunes sélectionnés bénéficieront de :

- Un **parcours de formation « Chargé(e) de gestion de projets de la coopération territoriale européenne »** d'une durée totale de 600 heures (450 heures en modalité e-learning et 150 heures de stage), qui sera organisé par Irecoop Toscana
- Une **indemnité forfaitaire de présence de 700,00 euros** pour ceux qui ont suivi régulièrement au moins 70% des heures prévues, qui sera payé par la Municipalité de Massa
- Une **assurance responsabilité civile et protection sociale** pour la période de stage, qui sera payé par Irecoop Toscana

ART. 4: COMMENT PRESENTER LA CANDIDATURE

La candidature doit être présentée en ligne à l'adresse suivante : **Errore. Riferimento a collegamento ipertestuale non valido.** <https://forms.gle/xXFL8hqh9ZeU8rfF8>

Dès que la candidature est envoyée, la documentation suivante doit être envoyée à l'adresse e-mail extra@irecooptoscana.it :

- pièce justificative d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité française ou étrangère ; ou passeport français ou étranger ; permis de conduire français ou étranger ; etc)
- copie du diplôme de baccalauréat, Licence (L) ou Master (M) ou Doctorat (D) ou d'un titre équivalent ou attestation d'inscription
- curriculum vitae sur format Europass
- certification de connaissance des langues italienne et anglaise (pour les résidents / domiciliés en France)
- certification de connaissance du français et de l'anglais (pour les résidents / domiciliés en Italie)

ART. 5: DATE LIMITE POUR LA PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

La candidature doit être présentée au plus tard le 8 décembre 2020 à 23h59

ART. 6: ELIGIBILITE ET APPROBATION DE LA CANDIDATURE

Pour être éligible, la candidature doit respecter les critères prévus dans les articles 2, 4 et 5.

L'approbation de la liste des candidats éligibles sera publiée avant le 12 décembre 2020 sur le site web du projet EXTRA (<http://interreg-maritime.eu/it/web/extra/notizie>).

ART. 7: ENTRETIEN DE MOTIVATION ET CLASSEMENT FINALE

Si le nombre des candidatures jugées recevables dépasse le nombre de places disponibles (trois), un test de sélection sera effectué ainsi qu'un entretien individuel de motivation.

Le classement final sera établi en fonction des critères suivants :

- **Évaluation des diplômes/titres fournis (30%)**
 - o diplômes/titres académiques ou équivalent
 - o connaissance certifiée de l'italien et de l'anglais pour les candidats français
 - o connaissance certifiée du français et de l'anglais pour les candidats italiens
 - o expérience de travail ou stages dans le poste de chargé(e) de gestion de projets Européens
 - o cours de formation pour gestionnaires de projets Européens
- **Résultats du test de convenance et de l'entretien de motivation (70%)**

Le classement final sera publié avant le 20 décembre 2020 sur le site web du projet EXTRA (<http://interreg-maritime.eu/it/web/extra/notizie>).

Le démarrage du parcours de formation « Chargé(e) de gestion de projets de la coopération territoriale européenne » est prévue pour le 11/01/2021 et termine pour le 28/05/2021. [Les horaires des cours seront définis dans ce créneau horaire quotidien : du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00 et de 14h00 à 18h00.](#)

En cas d'annulation et / ou refus par le candidat, la sélection se poursuivra selon le classement de la liste finale des bénéficiaires.

ART. 8: MESURES ANTI-COVID

Irecoop Toscana en tant que responsable du parcours de formation se réserve le droit d'apporter tout type de modification à cet appel à candidature afin de respecter les obligations présentes et futures par rapport aux mesures Anti-COVID.

ART. 9 : CONTROLES

Toutes les pièces fournies par les candidats peuvent être soumises à des contrôles par les organismes responsables.

ART. 10 : PROTECTION DES DONNEES ET RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Le traitement des données personnelles sera effectué conformément à la législation en vigueur, notamment le règlement (UE) 2016/679, aux fins énoncées dans cet appel à candidature et pour tout traitement statistique. La collecte et le traitement des données se feront sous forme papier et à l'aide de moyens informatiques. La fourniture de données est obligatoire et leur absence empêche la participation à cet appel à candidature et toutes activités ici prévues.

Le titulaire du traitement des données est Irecoop Toscana.

ART. 11 : Information sur l'appel à candidature

Cet appel à candidature et toutes les informations peuvent être consultés sur le site du projet EXTRA : <http://interreg-maritime.eu/it/web/extra/notizie>.

Des informations complémentaires peuvent être demandés aux coordonnées suivantes :

M Fabio NINCI / M Marco PIPPOLINI – 0039 055 43 68 388 – email: EXTRA@IRECOOPTOSCANA.IT

Firenze, 19 Novembre 2020

Le Comité de Pilotage du projet EXTRA

ANNEXES

ANNEXE A – DESCRIPTION DU PARCOURS DE FORMATION INTITULE "CHARGE(E) DE GESTION DE PROJETS DE LA COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE"

ANNEXE A – DESCRIPTION DU PARCOURS DE FORMATION "CHARGE(E) DE GESTION DE PROJETS DE LA COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE"

AVERTISSEMENT : LE PARCOURS DE FORMATION PEUT ÊTRE SUJET À DES CHANGEMENTS SUR LA BASE DE DÉCRETS D'URGENCE MINISTÉRIELS OU RÉGIONAUX CONCERNANT LE COVID-19

Durée totale du parcours: 600 heures

Durée totale du parcours en modalité e-learning : 450 heures (dont 150 heures de « Project Work » / laboratoire)

Durée totale du stage : 150 heures

Le parcours de formation « Chargé(e) de gestion de projets de la coopération territoriale européenne » sera conduit à travers la plateforme IRELAB de Irecoop Toscana.

Les bénéficiaires sont obligés à suivi régulièrement au moins 70% des heures prévues.

Une attestation finale sera produite par Irecoop Toscana et certifié par un organisme tiers suite à une examen final.

CONTENU ET DURÉE DU PARCOURS DE FORMATION "CHARGE(E) DE GESTION DE PROJETS DE LA COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE"

N.	Titre du module	Durée formation en ligne	Durée Project Work	Durée Totale
		(heures)	(heures)	(heures)
1	Le contexte communautaire des programmes de financement	26		26
2	La gestion de projets dans le contexte INTERREG Maritime Italie-France	26		26
3	Lab 1 : Préparer un projet INTERREG Maritime Italie-France		10	10
4	La préparation d'un projet européen	48		48
5	Lab 2 : Préparer un projet INTERREG Maritime Italie-France		14	14
6	La gestion efficace et efficiente d'un projet	44		44
7	Lab 1 : Gérer un projet INTERREG Maritime Italie-France		16	16
8	La communication et organisation des ressources humaines dans la gestion d'un projet	44		44
9	Lab 2 : Gérer un projet INTERREG Maritime Italie-France		16	16
10	La gestion des variables et des écarts	32		32
11	Lab 3 : Gérer un projet INTERREG Maritime Italie-France		16	16
12	Le reporting financier d'un projet européen	56		56
13	Lab 1 : Gérer le budget d'un projet INTERREG Maritime Italie-France		16	16
14	La communication institutionnelle	28		28
15	Suivi et évaluation	30		30
16	Préparation du test final et certification .	16	12	28